

Le Burundi lance un mandat d'arrêt international contre l'ex-président Buyoya

rib News, 30/11/2018 – Source AFP Le Burundi a lancé un mandat d'arrêt international contre l'ex-président burundais Pierre Buyoya et 16 anciens hauts responsables pour leur rôle présumé dans l'assassinat en 1993 de Melchior Ndadaye, premier président hutu démocratiquement élu du pays, a annoncé vendredi le procureur général.

"Les éléments de l'enquête disponibles révèlent que les personnes dont les noms suivent pourraient avoir été impliquées dans ce crime, dans sa préparation, pendant son exécution et même après sa commission", a accusé Sylvestre Nyandwi dans une déclaration lue à la presse. La liste commence par celui de M. Buyoya et comprend 11 hauts gradés des forces de sécurité (armée et gendarmerie) et cinq de ses anciens proches collaborateurs civils, aujourd'hui à la retraite et en exil. Le procureur général a estimé "qu'il est impératif qu'ils soient interrogés sur le rôle qu'ils auraient joué" dans ce crime, et demandé que "les pays qui les hébergent puissent les arrêter et les extradier au Burundi afin qu'ils s'expliquent sur les faits qui leur sont reprochés". Pierre Buyoya est l'actuel représentant de l'Union africaine (UA) au Mali, et l'une des personnalités africaines estimées et écoutées dans les forums internationaux. Le major Buyoya, un Tutsi, avait été porté au pouvoir par l'armée en 1987. Il avait cédé sa place à Melchior Ndadaye, un Hutu, élu démocratiquement en juillet 1993. Il était ensuite revenu au pouvoir entre 1996 et 2003. L'émission d'un mandat d'arrêt à son encontre intervient une semaine après l'arrestation à Bujumbura de quatre hauts gradés tutsi de l'armée à la retraite, accusés d'être parmi "les auteurs" de l'assassinat de M. Ndadaye. Cet assassinat avait été à l'origine d'une guerre civile (93-2006) qui a fait plus de 300.000 morts et opposé l'armée, alors dominée par la minorité tutsi (14% de la population), à des mouvements rebelles hutu (85%). Une dizaine de soldats dont le plus haut gradé était lieutenant ont été condamnés en 1998, dans un procès considéré comme celui "des exécutants". Aucun des nombreux hauts gradés cités dans cet assassinat n'avait été inquiété. Depuis, les dirigeants politiques, les membres de l'ancienne armée et des mouvements rebelles avaient bénéficié d'une immunité provisoire alors que l'accord de paix d'Arusha de 2000 avait prévu que tous les crimes commis relèveraient désormais de la Commission vérité et réconciliation (CVR). Le nom de Pierre Buyoya avait été cité par certains en lien avec cet assassinat, mais sans que l'ombre d'une preuve soit jamais apportée. Le pays est aujourd'hui dirigé par le parti Cndd-FDD, issu de l'ancienne principale rébellion hutu.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});